



US FRONTON ATHLETISME

CHARTRE DU CLUB

version du 31/07/2022



La chartre du club permet la bonne marche du club et aide les dirigeants, entraîneurs, athlètes et parents dans leurs rôles respectifs. Adhérer au club, en prenant une licence, c'est s'engager à respecter l'éthique du club et de l'athlétisme.

Les athlètes, entraîneurs et dirigeants représentent le club et doivent en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le stade qu'en dehors.

Le non-respect de ces règles pourra, le cas échéant, donner lieu à des mesures que le Président et le bureau jugeront nécessaires.

L'athlète s'engage à

- ◆ faire preuve de politesse, à respecter les règles et l'autorité des dirigeants du club, entraîneurs et officiels lors des entraînements et compétitions.
- ◆ respecter ses partenaires, l'adversaire, les différences de niveau
- ◆ promouvoir l'esprit collectif, encourager ses coéquipiers et son club.
- ◆ prendre soin du matériel mis à sa disposition, l'utiliser selon les règles de sécurité, le ranger après l'entraînement, et garder les locaux propres et en bon état.
- ◆ faire preuve d'assiduité et de ponctualité en respectant les horaires d'entraînement.
- ◆ se donner les moyens pour progresser, persévérer et se surpasser.
- ◆ participer aux compétitions (au moins 2 dans l'année)
- ◆ proposer son aide et participer à la vie du club

L'entraîneur, maillon indispensable dans la vie du club, s'engage à

- ◆ assumer une mission d'éducation et de formation auprès de ses athlètes.
- ◆ avoir des exigences raisonnables envers ses athlètes.
- ◆ ne pas oublier que les athlètes moins talentueux méritent aussi attention et conseils.
- ◆ veiller à la sécurité des athlètes.
- ◆ sensibiliser l'athlète à la notion de respect, sous tous ses aspects.
- ◆ Informer ses athlètes des compétitions prévues au calendrier et respecter les dates et conditions d'engagement aux compétitions.
- ◆ accompagner, conseiller et diriger ses athlètes lors des compétitions et autres rencontres.
- ◆ respecter le projet du club, tenir compte des objectifs généraux du club et travailler en concertation avec les autres entraîneurs.
- ◆ participer à la vie du club (déplacements compétitions, coups de main, aide lors des compétitions,...)

Les dirigeants, détenteurs du pouvoir décisionnel, s'engagent à

- ◆ s'assurer que l'encadrement des athlètes est exercé par des intervenants compétents et respectueux du sport.
- ◆ promouvoir l'esprit sportif et la solidarité.
- ◆ aider au perfectionnement des entraîneurs et officiels.
- ◆ prendre des décisions fermes pour éviter/régler tout conflit.
- ◆ participer activement aux décisions, manifestations et événements divers ponctuant la vie d'un club.
- ◆ participer aux réunions.

Les parents, véritables collaborateurs du club, s'engagent à

- ◆ faire preuve de politesse, à respecter les règles et l'autorité des dirigeants du club, entraîneurs et officiels lors des entraînements et compétitions.
- ◆ Encourager leur enfant dans le respect de la charte du club.
- ◆ Aider leur enfant à développer son esprit sportif.
- ◆ participer à la vie du club (déplacements compétitions, coups de main, aide lors des compétitions,...)
- ◆ s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de déposer leur enfant.
- ◆ Veiller à la ponctualité et au respect des horaires.

Le club tient à rappeler l'importance de participer aux Interclubs, rassemblements qui permettent de réunir, deux fois par an, une grande partie de ses adhérents de Cadets à Masters, afin de viser un classement au niveau national ou régional pour l'Union Athlétique Occitanie 31 (UAO31)¹. Ces compétitions favorisent également la cohésion à l'intérieur du club (et de l'UAO31), en développant un esprit de solidarité puisque les catégories peuvent être mélangées dans les épreuves.

¹ l'Union Athlétique Occitanie 31 est composée des sections US Fronton Athlétisme, l'Union Club Athlétique et le TOAC.